

DÉCLARATION

22e Assemblée plénière de ParlAmericas et 10e réunion du Réseau Parlement ouvert
Leadership parlementaire pour une prospérité partagée : faire progresser le commerce, l'innovation et la sécurité dans un monde en mutation

20-22 mai 2026
Ottawa, Canada

Nous, parlementaires des Amériques et des Caraïbes, ¹nous sommes réunis les 20, 21 et 22 mai à Ottawa, au Parlement du Canada, à l'occasion de la 22e Assemblée plénière de ParlAmericas et de la 10e réunion du Réseau Parlement ouvert, tenues conjointement sous le titre « *Leadership parlementaire pour une prospérité partagée : faire progresser le commerce, l'innovation et la sécurité dans un monde en mutation* ».

Cette réunion a permis de réfléchir à la manière dont la gouvernance démocratique, le commerce, l'innovation et la sécurité s'entrecroisent dans une période de reconfiguration géopolitique et de réaligement économique à travers l'hémisphère. Elle a aussi réfléchi sur comment les parlements peuvent contribuer à garantir que la transformation économique favorise une croissance équitable dans une région de plus en plus interdépendante.

Nos délibérations ont réaffirmé que le commerce peut favoriser le développement durable, la stabilité sociale et une intégration politique plus poussée dans les Amériques et les Caraïbes, à condition d'être fondé sur une gouvernance transparente et l'élaboration de politiques inclusives. Les discussions ont également souligné la nécessité d'harmoniser les stratégies commerciales et d'innovation avec les principes d'un parlement ouvert, l'égalité des genres et l'équité intergénérationnelle.

Alors que ParlAmericas célèbre vingt-cinq ans de coopération interparlementaire, nous réaffirmons la responsabilité des législatures de façonner des cadres juridiques cohérents, de superviser les engagements internationaux et de veiller à ce que les politiques économiques et de sécurité renforcent la responsabilité et favorisent une prospérité partagée dans tout notre hémisphère.

¹ Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Belize, Canada, Chili, Colombie, Équateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Martin, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

Compte tenu de ce qui précède et,

Reconnaissant :

1. Que Le contexte mondial et régional est marqué par des réalignements géopolitiques, une concurrence stratégique, des alliances commerciales changeantes et une reconfiguration des chaînes de valeur mondiales, ce qui présente à la fois des opportunités de croissance économique et des risques de fragmentation et nécessite des réponses législatives coordonnées ;
2. Qu'un système international et régional solide, efficace et inclusif - fondé sur des règles et ancré dans le droit international, les principes démocratiques et le respect des droits de l'homme - est essentiel pour gérer ces transformations géopolitiques et économiques, et que le système interaméricain joue un rôle vital en favorisant la coopération, le dialogue et l'action collective pour promouvoir la stabilité, la gouvernance démocratique et la prospérité partagée dans les Amériques et les Caraïbes ;
3. Qu'il existe une interconnexion croissante entre le commerce et la sécurité, qui nécessite une politique publique cohérente, des garanties réglementaires robustes et une surveillance parlementaire efficace afin de faire face, entre autres, aux risques découlant des vulnérabilités des infrastructures critiques, des chaînes d'approvisionnement et des systèmes financiers, et d'exploiter la capacité du commerce à promouvoir la résilience et la stabilité ;
4. Que le commerce a des répercussions importantes sur la sécurité humaine, notamment sur la sécurité alimentaire, l'accès à l'énergie, les moyens de subsistance et la résilience communautaire, et que le renforcement de systèmes économiques inclusifs et durables peut réduire les vulnérabilités et contribuer à une stabilité régionale durable ;
5. Qu'une croissance économique inclusive exige des efforts délibérés pour promouvoir l'égalité des genres, faciliter une participation équitable à la prise de décisions politiques et économiques et éliminer les barrières structurelles et la discrimination fondées sur des facteurs tels que la race, l'origine ethnique, l'identité autochtone, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le statut socio-économique ou la situation géographique ;
6. Que des systèmes commerciaux résilients et prévisibles dépendent d'environnements réglementaires transparents, de la sécurité juridique, de mesures anticorruption efficaces et de l'harmonisation de la législation nationale avec les engagements internationaux, et que l'application des principes du parlement ouvert – transparence, responsabilité, accès à l'information, participation citoyenne et normes éthiques élevées – renforce la confiance institutionnelle et est essentielle pour consolider la qualité, la crédibilité et la légitimité de la gouvernance commerciale et économique ;

7. Que les parlements jouent un rôle essentiel pour garantir que la politique économique favorise un développement équitable, la cohésion sociale et la stabilité institutionnelle à long terme, notamment en examinant les accords commerciaux, en supervisant les dépenses publiques, en scrutant les réformes réglementaires et en évaluant la mise en œuvre des engagements internationaux ;
8. Que l'efficacité du commerce et du développement dépend de plus en plus de la collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations de la société civile, les écosystèmes d'innovation et les institutions de développement, et les parlements jouent un rôle clé dans la création d'environnements favorables à ces partenariats ;
9. Que ce renforcement des capacités d'innovation nécessite des politiques publiques à long terme, une coordination institutionnelle, des investissements dans les compétences et les connaissances, ainsi qu'une sécurité juridique qui permette la recherche, l'entrepreneuriat, l'adaptation technologique et la transformation productive, en particulier dans un contexte de concurrence mondiale accélérée et de reconfiguration de la production et du commerce mondiaux ;
10. Que cette transformation numérique, les changements technologiques et l'expansion des économies axées sur les données remodelent la production, le commerce, les marchés du travail et les institutions publiques dans tout l'hémisphère, créant des opportunités pour renforcer la compétitivité, diversifier les capacités productives et élargir l'inclusion, tout en soulevant des défis de gouvernance liés à la protection des données, à la cybersécurité, aux asymétries technologiques et aux lacunes en matière d'accès aux technologies et de leur utilisation ;
11. Que les jeunes sont confrontés à des défis profonds en raison des transformations du monde du travail, du paysage technologique et des conditions de la participation démocratique, et que le dialogue intergénérationnel renforce la résilience politique à long terme pour faire face à ces problèmes ;
12. Que le développement durable et la stabilité économique se renforcent mutuellement, et la gestion responsable de l'environnement, la gouvernance responsable des ressources et la résilience climatique font partie intégrante de la prospérité à long terme ;
13. Que le commerce agricole et les systèmes alimentaires jouent un rôle essentiel dans la résilience régionale, en soutenant les moyens de subsistance, en réduisant la vulnérabilité et en renforçant la sécurité alimentaire dans les Amériques et les Caraïbes ;
14. Qu'alors que ces défis complexes et interdépendants nécessitent une action coordonnée entre les différentes branches et les différents niveaux du gouvernement, les institutions régionales et multilatérales, le secteur privé, la société civile et les communautés, les parlements sont particulièrement bien placés pour traduire les priorités communes en droit, assurer un contrôle

démocratique et maintenir la légitimité et la cohérence des réponses politiques dans tout l'hémisphère.

Nous nous engageons à :

1. Défendre un système international et régional fondé sur des règles, ancré dans le droit international, la gouvernance démocratique, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, en tant que piliers fondamentaux de sociétés sécuritaires, résilientes et prospères et d'un développement inclusif et durable dans les Amériques et les Caraïbes ;
2. Appeler nos gouvernements à renforcer leur soutien aux institutions, aux normes et aux processus de coopération du système interaméricain en tant qu'espace de dialogue politique et d'action collective pour promouvoir des réponses coordonnées aux défis communs et défendre les normes démocratiques ;
3. Renforcer le contrôle parlementaire des politiques commerciales, économiques et de sécurité, tout en faisant progresser de manière proactive les initiatives législatives, les propositions politiques et les réformes menées par les comités qui favorisent des systèmes commerciaux résilients, une innovation responsable et un développement économique inclusif ;
4. Promouvoir l'harmonisation législative des accords et cadres commerciaux régionaux et internationaux, en assurant la cohérence entre le droit national et les obligations internationales dans un contexte commercial en constante évolution, tout en préservant la cohésion sociale, l'équilibre institutionnel et l'intégrité démocratique ;
5. Renforcer le lien entre commerce et sécurité dans l'ensemble des Amériques et des Caraïbes par des mesures législatives et autres – comme le renforcement des partenariats, stratégies et initiatives régionaux déjà en place et la mise en place de nouveaux – qui protègent les infrastructures critiques, sécurisent les chaînes d'approvisionnement et luttent contre la corruption et les flux illicites, tout en promouvant des politiques qui s'attaquent aux causes profondes de l'insécurité, soutiennent les moyens de subsistance alternatifs et renforcent la résilience durable des communautés ;
6. Appliquer les principes du parlement ouvert à l'élaboration des politiques économiques et commerciales afin que les décisions législatives affectant la transformation économique soient plus transparentes, participatives et soumises à la responsabilité publique ;
7. Promouvoir des cadres législatifs et réglementaires qui favorisent une innovation responsable, comblent les fossés numériques et productifs et permettent aux économies de l'hémisphère de rivaliser et de coopérer dans un paysage mondial axé sur la technologie ;

8. Favoriser un dialogue constructif et une collaboration entre les parlements, le secteur privé, les institutions universitaires et scientifiques, la société civile et les acteurs de l'innovation afin de construire des écosystèmes et des conditions favorables qui stimulent l'innovation et facilitent des opportunités économiques larges et inclusives ;
9. Promouvoir des politiques commerciales et économiques qui contribuent à l'égalité des genres, notamment par le biais d'une budgétisation et d'un contrôle tenant compte des questions de genre, en réalisant ou en exigeant des évaluations d'impact sur l'égalité des genres de la législation commerciale et économique, et en soutenant des accords commerciaux inclusifs ;
10. Promouvoir le dialogue et la collaboration avec les Peuples autochtones, conformément aux normes constitutionnelles, législatives et internationales, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones, afin de garantir que les politiques économiques et commerciales respectent les droits et la diversité culturelle et facilitent les partenariats pour parvenir à une prospérité partagée ;
11. Intégrer le développement durable comme composante essentielle des politiques commerciales, d'innovation et de sécurité, notamment par le biais de cadres législatifs qui promeuvent des systèmes de production durables, la gestion environnementale, la résilience climatique, une gouvernance responsable des ressources et la stabilité économique à long terme dans tout l'hémisphère ;
12. Renforcer les mécanismes de participation des jeunes aux processus parlementaires, notamment dans les domaines liés à l'avenir du travail et au développement des compétences, à la transformation numérique, à l'entrepreneuriat et aux politiques économiques durables, en reconnaissant la responsabilité intergénérationnelle d'assurer des opportunités élargies et un emploi décent pour les jeunes ;
13. Renforcer la capacité collective des parlements des Amériques et des Caraïbes à relever les défis économiques et sécuritaires communs, grâce à une action coordonnée et à l'échange d'informations et de bonnes pratiques législatives en matière de surveillance des politiques commerciales, de résilience des chaînes d'approvisionnement, de gouvernance de la sécurité des ports et des frontières, de mesures visant à lutter contre les flux financiers illicites et la criminalité transnationale organisée, et d'harmonisation réglementaire ;
14. À réaffirmer notre détermination à œuvrer, par l'intermédiaire de ParlAmericas et de ses réseaux et mécanismes établis de coopération interparlementaire, pour exercer le leadership législatif et forger l'action collective nécessaire afin de garantir que le commerce, l'innovation et la sécurité servent la stabilité démocratique et la prospérité partagée de tous les peuples des Amériques et des Caraïbes.

Adopté à Ottawa, au Canada, le 22 mai 2026